



L'ACTUALITÉ

RETRAITES : L'U2P FORMULE PLUSIEURS DEMANDES PRÉCISES À L'OCCASION DE LA RÉFORME

C'est clairement pour ne pas gâcher les fêtes de fin d'année que le Président de la République a décidé de reporter l'examen du projet de loi visant à réformer les retraites au 10 janvier. Sans doute aussi pour tenter de nouvelles concertations avec les leaders fraîchement désignés tant chez les Républicains que chez les Écologistes.

Initialement, le texte devait être présenté ce 15 décembre mais les oppositions sont très fortes tant du côté politique que du côté syndical. L'État a donc encore besoin de temps pour d'ultimes échanges avant de devoir brandir le 49.3. En effet, ce qui est sur la table ne satisfait pas tout le monde, loin de là.

Les concertations avec les partenaires sociaux se sont déroulées de manière bilatérale et en 3 cycles, le premier portant sur l'emploi des séniors et l'usure professionnelle.

À ce sujet, Jean-Christophe Repon, qui conduit les concertations sur cette réforme au nom de l'U2P, a approuvé les objectifs de la réforme qui visent notamment à mettre en place des plans de formation pour accompagner les fins de carrière et favoriser les reconversions, à moderniser la VAE pour la rendre plus accessible, à encourager la transmission des compétences des séniors sous forme de tutorat. Le chef de file de l'U2P a affirmé également notre accord sur le cumul emploi-retraite et a même demandé un assouplissement du dispositif actuel pour qu'il puisse générer des droits supplémentaires en matière de retraite (ce qui n'est pas possible aujourd'hui), pour qu'il soit accessible dès 60 ans pour les bénéficiaires du dispositif « carrières longues » sans plafonnement et

33 milliards

C'est ce que pourrait rapporter la réforme des retraites d'ici à 2035.

enfin, pour que soit supprimé le délai de six mois en cas de reprise d'activité chez le même employeur. Même philosophie pour les retraites progressives que nous souhaitons plus faciles à utiliser, tant sur le plan administratif qu'au sein des entreprises.

Jean-Christophe Repon a également défendu la volonté de l'U2P qui considère que l'accès à la retraite anticipée pour incapacité permanente doit être élargi à l'usure professionnelle. Ce dispositif doit être simplifié, plus lisible et permettre de mieux reconnaître la prise en charge d'un risque d'usure professionnelle dans le cadre d'une mutualisation intersectorielle en termes de cotisation et de gestion au sein

de la Branche ATMP. L'U2P est aussi favorable à étendre aux travailleurs indépendants le dispositif de retraite anticipée pour incapacité permanente qui n'existe aujourd'hui que pour les salariés.

Enfin, et c'est un point essentiel, le Président Jean-Christophe Repon a revendiqué que les départs anticipés en retraite soient maintenus dans des conditions d'accès inchangées voire améliorées, à cotisations et âges constants. Il a également milité pour que soit créée une nouvelle possibilité de départ anticipé à la retraite en permettant aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité de partir comme aujourd'hui dès 62 ans (âge légal de départ actuel) indépendamment du décalage de l'âge légal de départ à la retraite annoncé.

Ce décalage était le point dur du 3ème cycle de ces concertations qui portait sur l'équilibre du système de retraite et c'est d'ailleurs ce point qui suscite les menaces de mouvements sociaux des principales organisations de salariés. Car en effet, pour atteindre cet équilibre, le Gouvernement propose de repousser l'âge légal du départ à la retraite à taux plein de 62 ans aujourd'hui à 65 ans d'ici 2035, de manière progressive, c'est-à-dire à raison d'une hausse de l'âge requis de 4 mois par an.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE DE FILIÈRE : LES ENGAGEMENTS DE NOS 40 PARTENAIRES

Par les temps qui courent, les efforts des uns et des autres pour limiter l'impact des hausses récurrentes des prix des matériaux sont essentiels. La CAPEB a initié un grand mouvement de solidarité au sein de la filière dès le début du printemps dernier.

À l'époque, 8 industriels et distributeurs avaient répondu présents à l'appel de la CAPEB pour alléger l'impact des hausses de prix sur les entreprises artisanales du bâtiment.

Notre combat était alors de faire en sorte que les entreprises soient, au minimum, informées suffisamment en amont des hausses appliquées afin qu'elles puissent, si possible, les répercuter en tout ou partie dans leurs devis.

Ce délai de prévenance essentiel était au cœur de la Déclaration commune que ces partenaires ont signées en avril dernier.

Il est toujours au centre des engagements que 24 puis 40 industriels et distributeurs, à ce jour, ont pris aux côtés de la CAPEB.

Ces 40 partenaires sont BDR Thermea France au travers de ses marques De Dietrich, Chappée et Oertli, Berner, Coroxyl, Dimos, Layher, Téréva, Urmet/Yokis France France et Viessmann, Frans Bonhomme, Knauf Insulation, Wurth, Wienerberger, le Groupe Herige et ses trois sociétés (VM, Atlantem, Edycem), Pladur, Saint-Gobain Distribution Bâtiment France et de ses enseignes (Point.P, Cedeo et Brossette, La Plateforme du Bâtiment, Pum Plastiques, Asturienne, SFIC, Dispano, Décocéram, CDL Elec, Panofrance, et Clim+), Weber, Isover, Placo, L'orcab, Samse avec les enseignes : Doras, Simc, M+ Matériaux, Knauf, Siniat, Ursa et Rockwool.

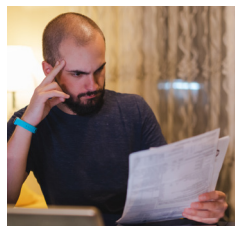
Nous vous invitons à faire connaître largement ces partenaires afin que nos adhérents puissent engager des discussions localement avec leurs fournisseurs relevant de ces sociétés ou groupes.

Le vice-président en charge des questions économiques, et largement acteur de ces signatures, a enregistré [une brève vidéo](#) pour expliquer les raisons de cette démarche et encourager les entreprises à s'en emparer à leur profit. Nous vous encourageons à la relayer largement sur vos sites et réseaux. [Une CPE est également à votre disposition](#) pour présenter clairement les engagements des uns et des autres.

Et évidemment, si sur le terrain certains partenaires ne jouaient pas le jeu, n'hésitez pas à nous faire remonter ces manquements.

→ LES AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ ET GAZ SONT PROLONGÉES

Le Gouvernement a décidé de prolonger les mesures de soutien aux petites entreprises pour le paiement de leurs factures gaz et électricité.



Initialement, les TPE de moins de 10 salariés réalisant jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA étaient éligibles au bouclier tarifaire des particuliers

jusqu'au 31 décembre 2022. Elles le seront jusqu'au 31 décembre 2023. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2023, toutes les TPE et les PME éligibles au dispositif de l'amortisseur électricité et qui rempliraient toujours, après prise en compte du bénéfice de l'amortisseur, les critères d'éligibilité au guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz pourront également déposer une

demande d'aide, via le site impots.gouv.fr et cumuler les deux aides.

Le guichet sera ainsi ouvert aux TPE qui devront faire face à des dépenses d'énergie représentant au moins 3% du chiffre d'affaires qu'elles ont réalisé en 2021 après prise en compte de l'amortisseur (prise en charge directe par l'État d'une partie de la facture d'électricité) et dont la facture d'électricité ainsi réduite reste néanmoins en hausse de plus de 50% par rapport à 2021.

→ OSCAR : LES PREMIERS RAR SONT FORMÉS

Lancé début 2022 dans le cadre du dispositif des CEE, le programme OSCAR (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation) vient de former les premiers Référents d'Aide à la Rénovation (RAR).

C'est une formation en présentiel au cours de laquelle ces professionnels ont pu en savoir plus sur les enjeux et missions du programme OSCAR, sur les aides financières publiques et privées. L'objectif est de leur permettre d'identifier les outils et moyens mis à leur

disposition et de comprendre le rôle essentiel qu'ils joueront auprès des artisans et entreprises du bâtiment.

Dans un second temps, une expérimentation sera menée en région pour que, parmi ces RAR, émergent des « Accompagnateurs Pro » dont la mission sera de proposer aux entreprises artisanales qui le souhaitent (adhérentes et non adhérentes) un dispositif d'accompagnement personnalisé gratuit visant à les aider à constituer leurs dossiers administratifs de demande de CEE et MPR.



Ces « Accompagnateurs Pro » recevront une formation complémentaire à celle

dispensée aux RAR. Cette expérimentation doit être lancée à l'occasion du comité de pilotage du programme Oscar qui doit avoir lieu le 17 janvier prochain. Rappelons qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en interne pour choisir les régions CAPEB qui seront retenues pour cette expérimentation, les réponses étant attendues pour début janvier.

→ LES ASSISES DES DÉLAIS DE PAIEMENT CONFIRMENT DE NOUVEAUX DÉRAPAGES

Une solidarité qui n'est pas au rendez-vous... Les constats dressés lors des dernières assises des délais de paiement en sont une nouvelle illustration. Car les délais demeurent une problématique bien réelle dans le bâtiment notamment.

À tel point que la Figec (Fédération nationale de l'information d'entreprise et de la gestion des créances et de l'enquête civile) a proposé la création d'une

mission ministérielle réunissant l'Observatoire des délais de paiement, les Médiateurs du crédit et des entreprises, la Banque de France, les organisations spécialisées ainsi que des experts publics et privés.



Le ministre des PME qui participait à ces Assises s'est montrée plutôt ouverte sur cette hypothèse constatant que certains acteurs jouent un jeu qu'elle a qualifié de dangereux, estimant que ceux-là sont des fléaux pour les petites entreprises en particulier. Et de pointer le comportement des grands groupes...

Le phénomène n'échappe pas non plus à la DGCCRF qui a décidé de renforcer ses contrôles pour enrayer ces pratiques si dommageables pour l'économie.



SOCIAL

→ LES PARTENAIRES SOCIAUX NÉGOCIENT SUR LA BRANCHE AT/MP

Dans le cadre de l'agenda économique et social autonome, les partenaires sociaux interprofessionnels ont ouvert une négociation relative à la branche AT/MP (Accidents du travail/Maladies Professionnelles). Pour que les résultats de cette négociation puissent être intégrés dans la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche AT/MP qui doit être signée avec l'État, les partenaires sociaux ont adressé un courrier commun au Gouvernement lui demandant de décaler cette signature à la fin du premier trimestre 2023. L'ouverture de cette négociation a été précédée d'un diagnostic

partagé qui a mis en évidence un attachement de tous au compromis historique qui fonde la branche AT/MP (réparation forfaitaire/présomption d'origine professionnelle/immunité civile de l'employeur). Il ressort également de ce diagnostic que les moyens dédiés à la prévention sont insuffisants et que des indicateurs pertinents sur la sinistralité des entreprises sont à mieux définir. Les partenaires sociaux constatent par ailleurs que les processus de reconnaissance des maladies professionnelles sont peu compréhensibles et parfois peu accessibles, et que des situations de réparation insuffisantes

peuvent fragiliser le fondement d'un système portant la promesse d'une juste réparation. Tous, enfin, considèrent que le rôle des partenaires sociaux dans le pilotage de la branche n'est pas satisfaisant. Sur la base de ces constats partagés, l'U2P, le Medef, la CPME, la CFDT, la CGT, la CGC, la CFTC et FO ont décidé de négocier sur la prévention des risques professionnels qui doit être une priorité de la branche AT/MP, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles et la gouvernance de la branche afin que le paritarisme retrouve l'autonomie qui lui est nécessaire pour jouer pleinement son rôle. À suivre donc !

RÉSEAU

→ LA CRFA PAYS DE LA LOIRE AU TRAVAIL

Début décembre, la CRFA Pays de la Loire a réuni les 19 membres des CDFA des 5 départements qui composent la région : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée.

La réunion a permis à chacune de présenter les actions organisées dans l'année par chaque commission. Une occasion d'échanges et de partages de pratiques utiles à toutes.

À la suite, Isabelle Troger, cheffe d'entreprise en Vendée et porteuse d'un mandat au sein CPSTI (conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants) a présenté les différents dispositifs d'aides que peuvent solliciter les travailleurs indépendants auprès de cet organisme social. Après un déjeuner en bordure de forêt, les



participants ont fait une séance de rigologie. L'occasion de lâcher un peu de lest, de se constituer de bons souvenirs et donc de fortifier le groupe, et de repartir pleines d'énergie. Un bel exemple à suivre !

→ 10 SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX SE FORMENT

La semaine dernière, 10 nouveaux Secrétaires généraux et Secrétaires généraux adjoints se sont réunis trois jours à la Confédération pour suivre la formation qui a été spécialement conçue pour la fonction qu'ils/elles occupent.

Cette formation a naturellement commencé par un rappel des fondements de la CAPEB, de son fonctionnement et de ses points forts. Elle visait surtout à aider les participants à mieux appréhender leur fonction pour leur



permettre de l'exercer avec la plus grande efficacité. Le Secrétaire général a, par définition, une fonction polyvalente et généraliste qui impose, en particulier, de savoir organiser le travail entre élus et collaborateurs au sein de

la CAPEB pour rendre le meilleur service aux adhérents et faire porter haut et fort la voix des entreprises artisanales. Une bonne méthode de travail est donc nécessaire, y compris quand il s'agit de développer l'audience de la CAPEB.

MÉTIER

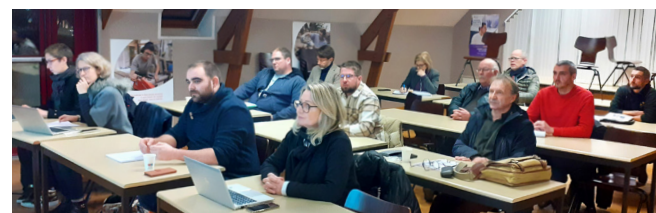
→ UNE RÉUNION DES MÉTIERS ET TECHNIQUES DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION DANS L'AISNE

Pour dynamiser sa section Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation, la CAPEB de l'Aisne a organisé le 6 décembre une réunion avec des représentants nationaux.



Bruno Regnier, responsable de section professionnelle MTPI de l'Aisne a ainsi accueilli le Président de l'UNA Jean-Yves Labat, qui était accompagné de son conseiller professionnel Yann Danion et de trois collaborateurs

confédéraux. Ensemble, ils ont pu décrypter le DTU 25.41 « Ouvrages en plaques de plâtre » publié en février 2022 et échanger sur l'environnement réglementaire à connaître. Ils ont aussi reçu un représentant du CAUE venu présenter un plan de ravalement de façades dans le sud de l'Aisne, à Château-Thierry, qui représente d'importants marchés pour les artisans locaux. La réunion a également permis



de redécouvrir l'intérêt du CIP Patrimoine pour valoriser son savoir-faire et être mieux identifié sur ces marchés. Enfin, les plâtriers de l'Aisne ont pu prendre connaissance des différents partenariats développés par Béranger Développement et concernant les métiers de l'isolation, des métiers particulièrement sollicités en ces périodes de sobriété énergétique.



■ CERC

Le Président de la CAPEB participait lundi au Conseil d'administration du GIE des Cellules Économiques Régionales de Conjoncture. Une occasion de dresser un bilan de l'activité du GIE au cours de l'année écoulée et d'examiner le programme 2023. Parmi les nouvelles actions prévues figurent des baromètres des infrastructures de la transition énergétique, la consolidation nationale des tableaux de bord Activité emploi-formation dans le BTP, le suivi de la commande publique et des dispositifs d'aide de soutien à l'investissement local, la consolidation nationale de l'empreinte socio-économique de l'Industrie des matériaux, un essaimage de MonSuiviRénov qui permet un suivi en temps réel de la rénovation énergétique dans les territoires, et une enquête sur les besoins en recrutements dans l'industrie des matériaux.

■ PARITARISME

Dans le cadre du dialogue social de l'artisanat du bâtiment, le Président de la CAPEB a entamé une série de réunions bilatérales avec les partenaires sociaux du BTP. Il a reçu ce mercredi Pascal Roussel, le Président de la CDFT Construction. Le même jour, Jean-Christophe Repon présidait son dernier Conseil d'administration de l'APNAB puisque la règle de l'alternance confie cette présidence à la CFDT pour une nouvelle mandature de 2 ans.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni mercredi et a adopté la modification des statuts de l'U2P ainsi que du Règlement intérieur, modifiant l'un et l'autre le périmètre du Conseil National et celui du bureau ainsi que leur composition. Il a par ailleurs fait le point sur les concertations relatives à la réforme des retraites, sur l'ouverture des négociations

concernant la branche AT/MP et sur la synthèse des travaux paritaires qui ont été menés suite à l'accord cadre national interprofessionnel signé en octobre 2021.

■ UCF

Le Conseil d'administration de l'Union des Caisses de France se réunissait vendredi notamment pour évoquer l'éventualité d'une prise en charge de la canicule dans le périmètre du régime intempérie, et décider des actions de communication à conduire.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral clôturait la semaine. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.



COMMUNICATION

→ CARTES DE VŒUX 2023

Comme chaque année, la CAPEB produit une carte de vœux pour un usage partagé dans l'ensemble du Réseau. Cette année, c'est une version digitale qui a été privilégiée.

Ce format permet d'apporter plus de dynamisme à notre message et surtout d'être beaucoup plus facilement diffusable, que ce soit par mail à l'attention personnalisée des uns et des autres, par emailing à l'ensemble de vos adhérents, par intégration dans vos CAPEB Infos et autres magazines, et bien sûr sur nos sites et nos réseaux sociaux.

Pour celles et ceux qui préfèrent utiliser une version papier, qui revient clairement dans l'air du temps, nous avons également réalisé une version imprimée qui reprend nos messages et le visuel retenu cette année.



En l'occurrence, nous avons souhaité utiliser le symbole de la camionnette, véhicule de prédilection des entreprises artisanales, pour rappeler qu'en 2023, la rénovation énergétique se fera avec les entreprises

artisanales du bâtiment, qu'elles représentent 96 % des entreprises du bâtiment, qu'elles ont l'expertise et que la rénovation est leur métier, qu'elles sont présentes partout en France pour conseiller et accompagner leurs clients et qu'elles sont prêtes à relever le défi. « Parce que nous agissons concrètement pour la

transition environnementale, en 2023, la CAPEB continue d'agir et de se battre au quotidien pour nous permettre de le faire ». Les cartes de vœux seront disponibles à compter du 20 décembre.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

L'alternative à cette mesure serait un report de cet âge légal à 64 ans avec une augmentation de la cotisation à 43 ans, également de manière progressive c'est-à-dire un report de l'âge légal actuel de 3 mois par an. L'U2P n'est pas opposée au report de l'âge légal, que ce soit à 64 ou à 65 ans, à la condition expresse que ce report n'affecte pas le mécanisme des carrières longues.

Par ailleurs, au cours de ce 3^e cycle de concertation, Jean-Christophe Repon a demandé à nouveau un abattement de 30% pour l'assiette de cotisations sociales des travailleurs indépendants, car le bénéfice (BIC et BNC) ne correspond pas au revenu. Enfin, le Gouvernement a avancé l'idée de l'accélération du calendrier de l'allongement de la durée d'assurance pour obtenir une

retraite à taux plein. La position de l'U2P est claire à cet égard : la réforme ne doit pas se traduire par une augmentation des prélèvements sociaux ni par une diminution des droits.

